



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.12.2019 Bulletin 2019/52

(51) Int Cl.:
A41B 13/08 (2006.01) A41B 9/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **19181398.9**

(22) Date de dépôt: **19.06.2019**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeurs:
• **Rogliano, Jean**
06150 Cannes La Bocca (FR)
• **Basuyaux, Emilie**
06150 Cannes La Bocca (FR)

(72) Inventeur: **Basuyaux, Emilie**
06150 Cannes La Bocca (FR)

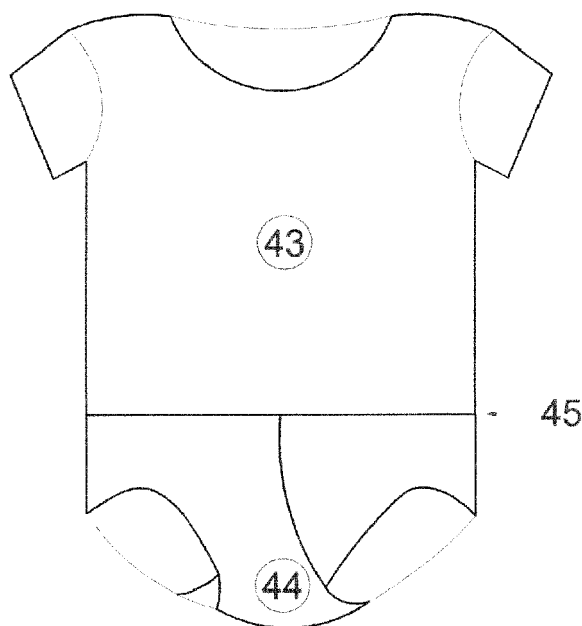
(30) Priorité: **20.06.2018 FR 1800674**

(54) **BODY BEBE A SIMPLE ENFILAGE PAR CULOTTE CROISEE**

(57) Bodie, sous-vêtement ou juste au corps porté par les bébés d'avant terme de zéro à trente six mois par méthode de simple enfilage. L'invention concerne un bodie à enfilage rapide, l'innovation réside dans la partie inférieure se terminant par une culotte croisée (44) solidaire (45) à la partie haute du bodie (43), caractérisé par l'absence de fermetures mécaniques. Il est constitué de deux bandes croisées et extensibles de manière à percevoir le centre pour exercer le décroisement et procéder

à l'enfilage de la même façon qu'un bodie traditionnel, terminant l'enfilage en tirant une bande de chaque jusqu'au passage des jambes insérées dans chacune des bandes. Cette technique permet le processus de simple enfilage, offrant un véritable confort pour les bébés ainsi que pour les parents. Le bodie, selon l'invention est destiné à habiller les bébés d'avant terme, de zéro à trente six mois.

FIGURE 7



Description

Domaine technique

[0001] La présente invention concerne un bodie porté par les bébés d'avant terme de zéro à trente six mois, le caractère inventif réside sur la technicité de simple enfilage qui se repose sur la solution de deux bandes croisées aux entrejambes qui s'apparentent par ses formes concaves à une culotte, dite culotte croisée.

Technique antérieure

[0002] L'ouverture et la fermeture des bodies est traditionnellement effectuée par des boutons pressions, de rubans auto-agrippant, d'élastiques ou de liens d'attache, ce qui risque de blesser ou de gêner le bébé et qui est à même de favoriser l'irritation de la peau avec le contact de la partie mâle du ruban auto-agrippant, de pincer la peau de l'entre jambe par la fermeture des boutons pressions, des réactions allergiques au nickel retrouvé dans les boutons pressions, et peut favoriser les remontées gastriques par la pression exercée sur l'estomac au moment du change ainsi que la difficulté de fermer les parties mécaniques lorsque le bébé est actif.

Résumé de l'invention

[0003] L'invention permet de remédier aux inconvénients de l'état de la technique par un bodie à enfilage rapide, exempt de fermetures mécaniques constitué uniquement par la composition d'empièchements de tissus assemblés par des coutures. Le bodie est caractérisé en ce que ses deux bandes en partie basse forment une culotte croisée solidaire de la partie haute du bodie, et en ce que les deux bandes sont réalisées de telle sorte que chacune d'elles aient pour dimension la moitié de la largeur de l'empièchement du haut permettant ainsi l'assemblage des deux bandes côte à côte sur l'empièchement du haut suivi par une couture réalisée sur les côtés de l'empièchement de la partie haute du bodie, pouvant être réalisé avec ou sans manches jusqu'au côté des bandes s'arrêtant ainsi aux hanches.

[0004] Selon les caractéristique de ce mode de réalisation, les bandes étant positionnées l'une à côté de l'autre selon une disposition symétrique de manière transversale permettant ainsi leur croisement par leur extrémités opposées dans la partie basse.

[0005] Selon les caractéristique de ce mode de réalisation, les deux bandes sont pliées à la délimitation de l'entrejambe formant la culotte croisée respectant la morphologie grâce aux différentes courbes qui enveloppent avec exactitude des tours de cuisses et des fessiers.

[0006] Selon les caractéristiques de ce mode de réalisation, les bandes sont constituées de sorte à ce que les milieux aient une ouverture à l'avant et à l'arrière par le croisement et le chevauchement des deux bandes prenant la forme de la culotte croisée pour procéder à l'en-

filage.

[0007] Selon les caractéristiques de ce mode de réalisation, la partie basse sous forme de culotte croisée est composée par deux bandes réalisées de manière identique telle que une des bandes est modifiée au niveau des deux diagonales par des courbes, ces courbes étant formées de manière à dissimuler l'entrejambe et la couche lorsque le bébé est en mouvement, lesdites courbes sont positionnées sur le milieu avant et arrière de la culotte croisée sous l'autre bande.

[0008] L'invention concerne également, le procédé d'enfilage du bodie. Le procédé est caractérisé en ce que sa partie basse sous forme de culotte croisée permette à un utilisateur de procéder à un enfilage dit rapide, consistant à écarter le milieu des deux bandes des entrejambes pour ouvrir la culotte en partie basse du bodie de façon à ce qu'une bande soit de chaque côté afin de l'enfiler de la même façon qu'un tee-shirt et procédant ensuite par tirer une bande vers les pieds et en passant une jambe dans une boucle et faisant de même avec l'autre jambe, la croisement des deux bandes et leur assemblage par coutures permettent de tirer sur des tissus afin de détendre les deux bandes, les deux bandes relâchées s'adaptent automatiquement à la morphologie des bébés.

[0009] Le bodie est basé uniquement par la composition d'empièchements de tissus assemblés par des coutures, la particularité de ce bodie se repose sur ces deux bandes équidistantes. La composition unique de tissus et de coutures d'assemblage structurent le bodie de manière ergonomique, correspondant à la morphologie des bébés pour ne pas entraver leurs mouvements et leur conférer un confort optimal. Le bodie se porte en toute sécurité et confort par l'absence de tout type de moyen mécaniques.

Brève description des dessins

[0010] D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention ressortiront à la lecture de la description qui suit, en référence aux figures annexées, qui illustrent :

La Figure 1 représente en plan la face avant du bodie selon la présente invention ;

La Figure 2 : représente en plan la face arrière du bodie selon la présente invention ;

La Figure 3 et la Figure 4 : représentent en plan les deux bandes préalablement assemblées sur la partie haute du bodie selon la présente invention ;

La Figure 5 représente en plan la face avant du positionnement des deux bandes sur la partie haute du bodie avant, selon la présente invention ;

La Figure 6 représente en plan la face arrière du positionnement des deux bandes jointent sur la partie haute du bodie arrière, selon la présente invention ;

La Figure 7 représente en plan la face avant du bodie

en fonction des principaux éléments le composant, selon la présente invention ;

La Figure 8 représente l'ouverture du bodie par l'écartement des deux bandes croisées, selon la présente invention.

Pour plus de clarté, les éléments identiques ou similaires sont repérés par des signes de références identiques sur l'ensemble des figures.

Description des modes de réalisation

[0011] En référence aux dessins et à ces plans et plus particulièrement à la figure 3 et à la figure 4, le bodie est composé de deux bandes 1 et 2 réalisées toutes les deux de façon identique. Une modification est portée sur les deux diagonales 3 et 4, sur la bande 1 celles-ci sont sous forme de segments, sur la bande 2, celles-ci sont sous formes d'arc de cercle 5 et 6, celles-ci sous forme courbes sont formées de manière à dissimuler l'entrejambe et la couche, pour cela la bande 2 est positionnée sous la bande 1 afin de ne pas les percevoir une fois le bodie porté. Les deux bandes 1 et 2 sont réalisées de manière à ce que chacune des bandes a pour dimension la largeur 46 et 47 de la moitié de l'empiècement du haut 43 de la figure 7.

[0012] En référence aux dessins de la Figure 3, de la Figure 4, de la Figure 5 et de la Figure 7, la disposition des bandes 1, 2 se présente de manière symétrique où se joignent les extrémités des bandes sur la partie haute 43 du bodie 9 est associé à 13 ; 10 est associé à 7 ; 7 est associé à 11 ; 12 est associé à 14 ces associations permettent aux bandes de se croiser entre elles.

[0013] En référence aux plans et plus particulièrement à la figure 3 et à la figure 4, les bandes 1 et 2 sont pliées à la délimitation de l'entrejambe 33 et 34. En référence à la figure 5 et à la figure 6, les deux bandes 1 et 2 sont disposées de manière croisée, se chevauchent l'une sur l'autre et se joignent vers la face arrière 24, retenues à la taille 15 associé à 17, 19 est associé à 8, 20 est associé à 8, 21 est associé à 16 formant ainsi une culotte croisée 44 en référence à la figure 7. Suivie par une couture d'assemblage sur les côtés des empièchements du haut 27 associé à 25, 13 associé à 15, 28 associé à 26, 14 associé à 16 qui peuvent être réalisés avec ou sans manches ou autres suggestions stylistiques jusqu'au côté des bandes 29, 30 en référence à la figure 1, s'arrêtant ainsi aux hanches 31 associé à 18 et 32 associé à 22 en référence à la figure 5 et à la figure 6.

[0014] En référence aux plans, Les deux bandes 1, 2 de la figure 3 et de la figure 4 sont assemblées sur la partie avant 23 de la figure 5 et sur la partie arrière 24 de la figure 6 en rapport au modèle du haut 43 de la figure 7 de manière croisées et opposées, sont pliées à la délimitation de l'entre jambe 33 et 34 de la figure 3 et de la figure 4 formant ainsi une culotte croisée 44 de la figure 7, respectant la morphologie grâce à ses différentes courbes qui enveloppent avec exactitude les tours de cuisse de la face avant 35, 36 de la figure 1 et de la face

arrière 37, 38 de la figure 2, du fessier perçu sur le milieu de l'ouverture de la face arrière 39 de la figure 2, de l'entre jambe étendu sur le milieu de l'ouverture de la face avant 40 de la figure 1.

[0015] En référence aux plans et plus particulièrement à la figure 7 et à la figure 8, les deux bandes 1 et 2 sont constituées de sorte à ce que le centre 40 de la face avant et le centre 39 de la face arrière forment une ouverture par ce croisement et chevauchement permettant de décroiser ces deux bandes pour procéder à l'enfilage. Consistant à écarter le milieu 39 et 40 des deux bandes 1 et 2 des entrejambes pour ouvrir la culotte en partie basse 44 du bodie de façon à ce qu'une bande soit de chaque côté afin de l'enfiler de la même façon qu'un tee-shirt et procédant ensuite par tirer une bande vers les pieds et en passant la jambe dans la boucle 41 et faisant de même avec l'autre jambe 42. La technicité du croisé des deux bandes 1 et 2 et leur assemblage par coutures permettent de tirer sur les tissus afin de détendre les deux bandes 1 et 2, les deux bandes relâchées s'adaptent automatiquement à la morphologie des bébés.

[0016] Le bodie selon l'invention est plus particulièrement destiné à habiller le bébé d'avant terme de zéro à trente six mois suivant une méthode de simple enfilage.

[0017] Le bodie à culotte croisée pour les bébés d'avant terme de zéro à trente six mois selon l'invention permet par la technicité de simple enfilage par le caractère inventif de ces deux bandes croisées constituées uniquement par la composition d'empièchements de tissus assemblés par des coutures. En termes de réalisation industrielle la technicité de l'invention exempte de moyens de fermetures mécaniques permet un processus d'économies d'échelle par l'absence d'achats et de mise en oeuvre de ces éléments. Cela permet aussi d'éviter les problématiques de gestion des stocks ou de fournisseurs ainsi que d'éventuels défauts stylistiques et qualitatifs dus à ces éléments mécaniques.

[0018] Selon les modes particuliers de réalisation, le bodie est basé uniquement par la composition d'empièchements de tissus assemblés par des coutures, la particularité de ce bodie se repose sur ces deux bandes équidistantes. La composition unique de tissus et de coutures d'assemblage structurent le bodie de manière ergonomique, correspondant à la morphologie des bébés pour ne pas entraver leurs mouvements et leur conférer un confort optimal. Le bodie se porte en toute sécurité et confort par l'absence de tout type de moyen mécaniques.

[0019] Le sous vêtements bébé apporte une facilité et une rapidité d'enfilage pour les parents qui minimisent les étapes gestuelles de l'habillage de rendre son processus plus rapide et permet d'offrir une position d'enfilage plus instinctive afin d'éviter ainsi le phénomène d'impatience.

[0020] Le bodie, comprend deux parties, la partie haute prenant exemple sur un tee-shirt et la partie basse prenant exemple sur une culotte, ces deux parties sont cousues et solidaires entre elles. Le bodie s'applique par une méthode de simple enfilage qui consiste à écarter

le milieu des deux bandes des entrejambes formant la culotte croisée pour ouvrir le bodie de façon à ce qu'une bande soit de chaque côté du bodie en prenant la forme d'un tee-shirt et s'enfilant de la même manière procédant ensuite par tirer une bande vers le pied en passant la jambe dans la boucle et faisant de même pour l'autre jambe. Le bébé peut être dans toutes les positions, l'enfilage se fait en quelques secondes grâce à la facilité du passage des jambes par la technicité du croisé et de l'élasticité des tissus conférés par les coutures permettant de tirer sur les tissus afin de détendre les deux bandes, ces bandes relâchées s'adaptent à la morphologie de bébé.

[0021] La partie haute se traduisant comme un bodie traditionnel par toutes ses formes et suggestions, s'arrêtant autour du bassin pour laisser place à la partie basse se composant de deux bandes équidistantes. La partie haute et la partie basse commutent et prennent la forme d'un bodie.

[0022] Les deux bandes jointes par leur extrémité de façon croisée et opposée sont pliées à la délimitation de l'entrejambe formant ainsi une culotte croisée respectant la morphologie par ses différentes courbes qui enveloppent avec exactitude les tours de cuisses et fessiers.

[0023] La disposition symétrique des deux bandes positionnées l'une à côté de l'autre de manière transversale permet leur croisement par leurs extrémités opposées. Les deux bandes correspondent chacune à la moitié de la largeur de l'empiecement du haut, ce dimensionnement permet l'assemblage des deux bandes côte à côte sur l'empiecement du haut par une couture réalisée tout le long sur les côtes et se prolongeant sur les bandes s'arrêtant au niveau des hanches pour une meilleure mobilité des jambes.

[0024] Les bandes sont constituées de sorte à ce que leurs milieux aient une ouverture à l'avant et à l'arrière par leur croisement et chevauchement permettant de décroiser ces deux bandes pour procéder à l'enfilage. Les deux bandes sont réalisées de façon identique, les divers assemblages sont constitués d'éléments communs, dont un seul est modifié et remplacé au niveau des deux diagonales par des courbes sur une des deux bandes positionnée de manière à dissimuler l'entrejambe et la couche lorsque le bébé est en mouvement. Ces deux courbes sont positionnées sur le centre avant et arrière de la culotte croisée sous l'autre bande.

[0025] De nombreuses combinaisons peuvent être envisagées sans sortir du cadre de l'invention; l'homme de métier choisira l'une ou l'autre en fonction des contraintes économiques, ergonomiques, dimensionnelles ou autres qu'il devra respecter.

Revendications

1. Bodie à enfilage rapide, exempt de fermetures mécaniques constitué uniquement par la composition d'empiecements de tissus assemblés par des cou-

tures, **caractérisé en ce que** ses deux bandes (1) (2) en partie basse (44) forment une culotte croisée solidaire de la partie haute du bodie (43), et **en ce que** les deux bandes (1) (2) sont réalisées de telle sorte que chacune d'elles aient pour dimension la moitié de la largeur (46) (47) de l'empiecement du haut (43) permettant ainsi l'assemblage des deux bandes (1) (2) côte à côte sur l'empiecement du haut (43) suivi par une couture réalisée sur les côtés (27) (28) de l'empiecement de la partie haute du bodie, pouvant être réalisé avec ou sans manches jusqu'au côté des bandes (29) (30) s'arrêtant ainsi aux hanches.

2. Bodie suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** les bandes (1) (2) étant positionnées l'une à côté de l'autre selon une disposition symétrique de manière transversale permettant ainsi leur croisement par leur extrémités opposées dans la partie basse (44).

3. Bodie suivant les revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les deux bandes (1) (2) sont pliées à la délimitation de l'entrejambe (33) (34) formant la culotte croisée (44) respectant la morphologie grâce aux différentes courbes qui enveloppent avec exactitude des tours de cuisses (35) (36) et des fessiers (37) (38).

4. Bodie suivant les revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les bandes (1) (2) sont constituées de sorte à ce que les milieux aient une ouverture à l'avant (40) et à l'arrière (39) par le croisement et le chevauchement des deux bandes (1) (2) prenant la forme de la culotte croisée (44) pour procéder à l'enfilage.

5. Bodie suivant l'une des revendications précédente, **caractérisé en ce que** la partie basse (44) sous forme de culotte croisée est composée par deux bandes (1) (2) réalisées de manière identique telle que la bande (1) est modifiée au niveau des deux diagonales (3) (4) par des courbes (5) (6), ces courbes étant formées de manière à dissimuler l'entrejambe et la couche lorsque le bébé est en mouvement, lesdites courbes (5) (6) sont positionnées sur le milieu avant (40) et arrière (39) de la culotte croisée (44) sous l'autre bande (2).

6. Procédé d'enfilage du bodie selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la partie basse (44) sous forme de culotte croisée permette à un utilisateur de procéder à un enfilage dit rapide, consistant à écarter le milieu (39) (40) des deux bandes (1) (2) des entrejambes pour ouvrir la culotte en partie basse (44) du bodie de façon à ce qu'une bande soit de chaque côté afin de l'enfiler de la même façon qu'un tee-shirt et procé-

gant ensuite par tirer une bande vers les pieds et en passant la jambe dans la boucle (41) et faisant de même avec l'autre jambe (42), la croisement des deux bandes (1) (2) et leur assemblage par coutures permettent de tirer sur les tissus afin de détendre les deux bandes (1) (2), les deux bandes relâchées s'adaptent automatiquement à la morphologie des bébés.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIGURE 1

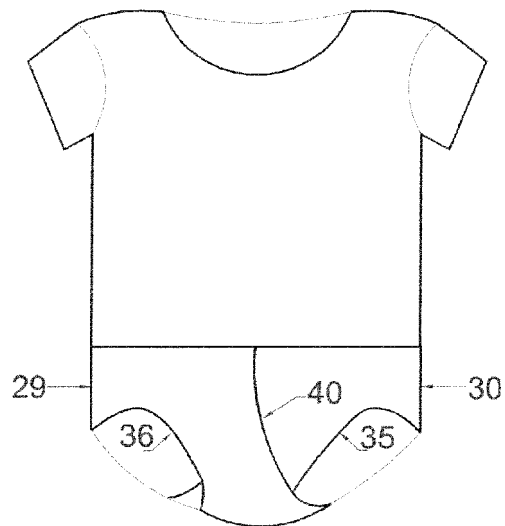


FIGURE 2

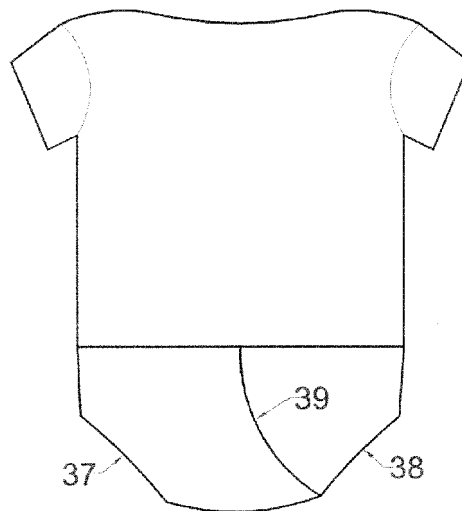


FIGURE 3

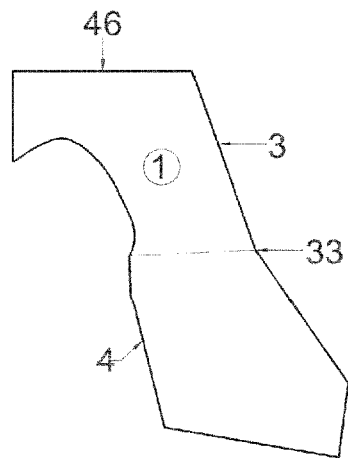


FIGURE 4

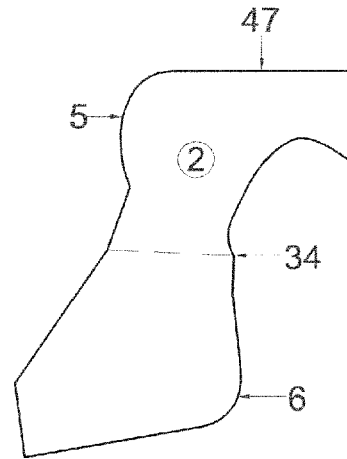


FIGURE 5

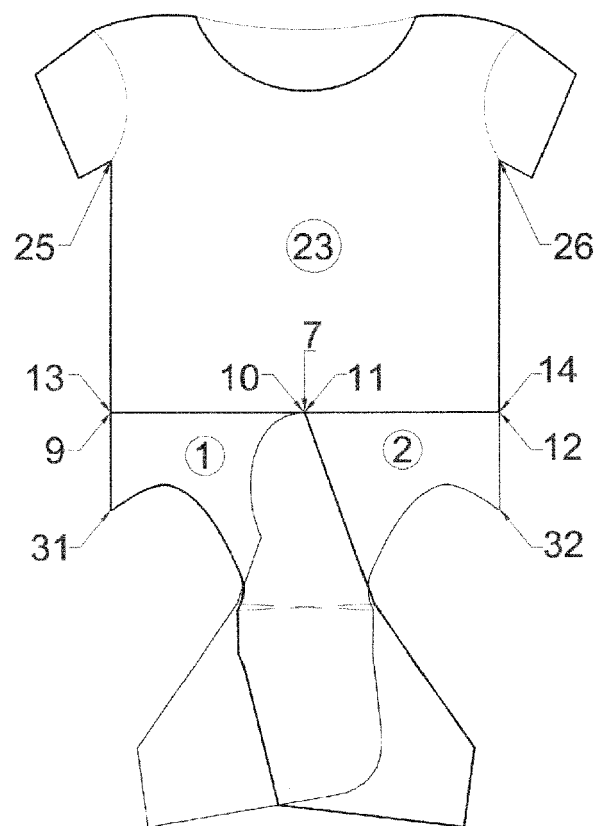


FIGURE 6

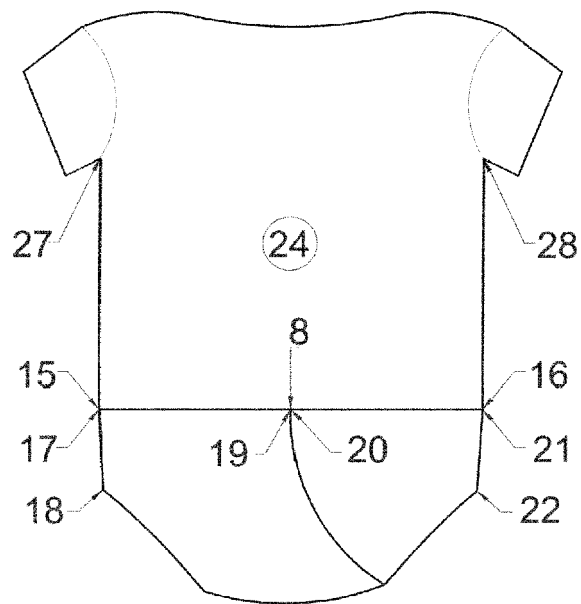


FIGURE 7

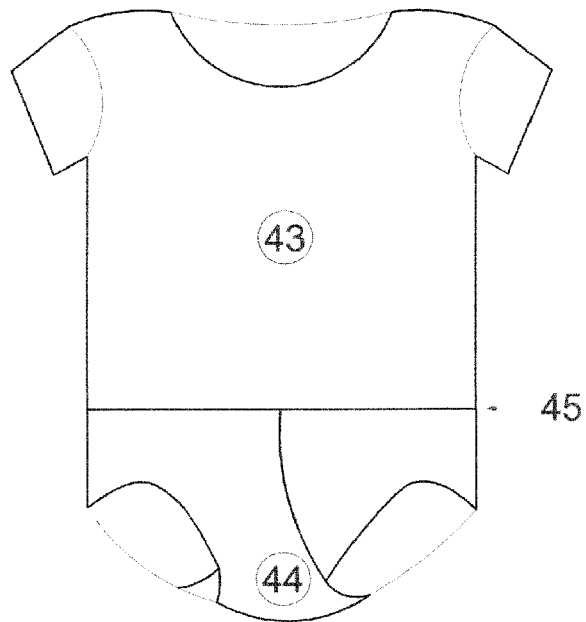


FIGURE 7

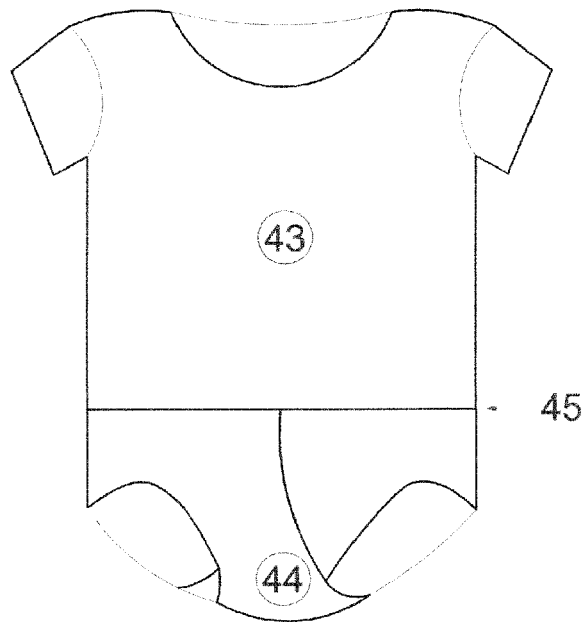
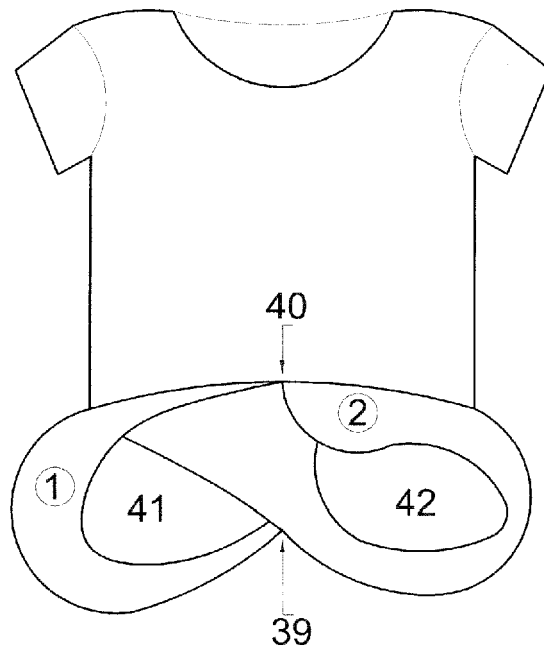


FIGURE 8





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 19 18 1398

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 01/58292 A1 (PERALTA SANCHEZ JOEL [MX]) 16 août 2001 (2001-08-16) * abrégé; figures 4-7 *	1-3	INV. A41B13/08 A41B9/08
A	WO 86/03103 A1 (YOSHIHARA HIROSHI [JP]) 5 juin 1986 (1986-06-05) * abrégé; figures 1a-1c *	1-3	
A	DE 455 354 C (JOHANNA VERVUERT GEB GAREIS) 28 janvier 1928 (1928-01-28) * revendication 1; figure 2 *	1-3	
A	JP S63 165502 A (ITOKAWA MASAO) 8 juillet 1988 (1988-07-08) * abrégé; figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		20 septembre 2019	Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 19 18 1398

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-09-2019

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0158292 A1	16-08-2001	AU 3062901 A WO 0158292 A1	20-08-2001 16-08-2001
WO 8603103 A1	05-06-1986	DE 3587075 T2 EP 0238664 A1 KR 900003632 B1 US 4698847 A WO 8603103 A1	02-09-1993 30-09-1987 28-05-1990 13-10-1987 05-06-1986
DE 455354 C	28-01-1928	AUCUN	
JP S63165502 A	08-07-1988	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82